

Subvention à l'association « l'amicale des personnels de l'IUT » de l'IUT de Tarbes.

Conseil d'administration du 11 décembre 2017

Délibération 2017/12/CA-124

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Tarbes du 28 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent l'attribution d'une subvention à l'association « l'amicale des personnels de l'IUT », d'un montant de 1 000 € sur le budget de l'IUT de Tarbes.



Toulouse, le 11 décembre 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0